

2° De charger une commission de préparer la réforme du Code d'instruction criminelle. Cette commission sera placée sous la présidence du savant professeur de législation comparée M. Ortolan. Elle se composera de MM. Legagneur et Faustin Hélie, conseillers à la cour de cassation; Vallette, professeur à l'école de droit; Valentin Smith. Elle aura pour secrétaires, MM. Adolphe Ollivier, Georges Potier et Elzéar Bonnier-Ollivier, avocats à la cour de Paris. Je suis, avec un profond respect, etc.

Paris, le 12 mai 1870.  
Approuvé :  
NAPOLEON.

La circulaire suivante a été adressée aux procureurs-généraux :

Paris, le 12 mai 1870.  
A MM. les procureurs-généraux.

Je viens, avec l'autorisation de l'Empereur, d'instituer une commission pour procéder à une réforme du Code d'instruction criminelle. Je vous prie d'avertir tous les magistrats de votre ressort que je sollicite leurs concours. Je les affranchis en cette occasion, des règles hiérarchiques, et j'autorise ceux qui jugeront utile de m'envoyer le résultat de leur expérience et de leur réflexion de transmettre directement leur travail à la chancellerie. Il sera remis à la commission, examinée par elle, et le résultat de cet examen me sera communiqué. Je serais heureux si je pouvais de cette manière fournir à quelques magistrats de mérite l'occasion de se signaler plus particulièrement à mon attention.

Il n'est pas nécessaire que je vous dise, monsieur le procureur-général, avec quel empressement seront accueillies vos observations personnelles.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,  
EMILE OLLIVIER.

### L'ENQUÊTE ECONOMIQUE.

La séance est ouverte à midi. M. le président donne la parole à M. Bellanger, tisseur à Laval.

Dans la région de l'exposant, les tissus sont fabriqués sur des métiers à bras par des ouvriers qui travaillent chez eux. Ces tissus sont spécialement destinés à confectionner des pantalons de coutil.

Les tissus belges font une grande concurrence aux produits de Laval, en raison des facilités et des avantages dont jouit le fabricant en Belgique; bas prix de la main-d'œuvre, transports à bon marché. Les impôts et les loyers aussi sont moins élevés dans ce dernier pays qu'en France.

Le déposant, en terminant, appelle l'attention de la commission sur les faits qu'il a développés. Sur une question de Pautmier, il demande l'élevation du droit d'entrée des tissus belges en France à 25 0/0.

M. Guillois, flateur à Condé-sur-Noireau, fait un tableau des souffrances de l'industrie à laquelle il appartient, et demande, comme le précédent déposant, une élévation des tarifs, variant, d'après les numéros des fils, de 35 à 80 centimes.

Sur une question de M. de Forcade, le déposant répond qu'il ne se rallie pas aux tarifs demandés par les industriels de Rouen; il les trouve trop élevés et entre dans de très longs développements comparatifs.

A une heure, M. le président déclare la séance suspendue jusqu'à deux heures. — Emile Martin. (France.)

### Chronique locale & départementale

Le Journal officiel annonce que la mort vient de frapper subitement M. David-Portau, ancien préfet du département du Nord, dans lequel il s'est fait de nombreuses et fidèles amitiés.

On lit dans l'Opinion nationale :

Dans notre numéro du 12, n'ayant reçu personnellement aucun renseignement sur le vote du 15<sup>e</sup> d'artillerie, en garnison à Douai, nous avions emprunté

à un journal de Paris, les renseignements suivants :

Douai. — Artillerie. — Votants : 80.  
OUI 80  
NON 80

Ce journal était, à ce qu'il paraît, dans une grave erreur. Les renseignements suivants nous sont fournis par un officier du 15<sup>e</sup> d'artillerie, qui nous demande de rectifier l'erreur. Voici les chiffres qu'il donne :

Douai. — Artillerie. — Votants : 4,130.  
OUI 1,061  
NON 59  
Nuls 10

La rectification en valait la peine.

On lit dans la Presse :

M. le ministre de l'intérieur vient de notifier aux préfets une décision importante relativement à la comptabilité des communes et des établissements de bienfaisance et aux droits respectifs des ordonnateurs et des comptables.

Cette décision établit que, dans l'état actuel de la législation, le droit de réquisition conféré par l'article 91 du décret du 31 mai 1862 aux ordonnateurs des dépenses de l'Etat ne peut appartenir qu'aux ordonnateurs des communes et des établissements de bienfaisance.

Au termes de cet article, les trésoriers-payeurs généraux, qui ont remplacé les payeurs, ne peuvent suspendre un paiement assigné sur leur caisse que s'il y a omission ou irrégularité matérielle dans les pièces produites.

D'après la décision du ministre des finances, les droits de l'ordonnateur des communes et des établissements de bienfaisance ne sont pas les mêmes que ceux des ordonnateurs des dépenses de l'Etat.

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences très-graves, est arrivé hier chez un fabricant de notre ville, M. H. D.

L'appareil d'éclairage au gaz placé dans le salon, appareil à joint hydraulique à plusieurs branches, suspendu par des chaînettes à contrepoids servant à le monter ou baisser à volonté, s'est détaché tout-à-coup du plafond et est tombé avec fracas au milieu de l'appartement, perforant le parquet en plusieurs endroits.

Quelques minutes avant l'accident, les jeunes enfants de M. D. jouaient dans le salon; la chute de ce lourd appareil arrivant un peu plus tôt pouvait donc faire plusieurs victimes.

L'accident s'est produit en plein jour, sans cause connue autre que la faiblesse des crochets reliant les contrepoids aux chaînettes; ces crochets ayant été trouvés entr'ouverts parmi les débris de l'appareil.

On nous dit que des accidents de ce genre sont produits déjà plusieurs fois. Les appareils devraient pourtant veiller à ne pas exposer ainsi la vie des habitants d'une maison, en livrant des objets d'une solidité douteuse. Ce n'est pas seulement la chute même de l'appareil qui pourrait occasionner des blessures ou la mort — mais admettons que cette chute ait lieu la nuit, le gaz, se répandrait abondamment dans l'appartement et le propriétaire, éveillé en sursaut, par ce bruit insolite, descendant avec une lumière pour en chercher la cause, provoquerait une explosion qui compromettrait sa vie et celle des siens.

Pendant la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits à l'aide d'effraction dans la boutique de M. Glorian, épicière à Comines, et ont enlevé une assez forte quantité de marchandises. On croit que les coupables sont des étrangers qui ont repassé la frontière.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX.

### COUR D'ASSISES DU NORD.

Président, M. Duhamel. — Ministère public, M. Leroy.

Audience du 13 mai.

Elise Salembier, âgée de 28 ans, née à Dottignies (Belgique), vivait à Roubaix dans l'isolement, devint mère le 31 octobre 1869 d'une fille naturelle, Caroline Salembier, qu'elle plaça en nourrice chez la femme Delhaye, à Roubaix. Elle ne tarda pas à trouver onéreuses les charges que lui imposait la nourricière de l'enfant et conçut le dessein de s'en affranchir. Le 9 mars 1870, elle se rendit chez sa mère à Dottignies.

Celle-ci lui ayant demandé le motif de sa visite, elle lui répondit que sa fille était morte. Puis elle revint de Dottignies à Roubaix, vers sept heures du soir; elle se rendit chez la femme Delhaye et demanda son enfant pour la conduire chez sa mère. Vainement, la nourricière lui représenta qu'il était bien tard pour entreprendre ce voyage; Elise Salembier lui répondit mensongèrement qu'elle avait une voiture.

La nourricière habilla l'enfant et le remit à sa mère; mais au lieu de la conduire à Dottignies, elle alla la jeter dans un puits à Wattrelos, et le lendemain matin, on trouva le cadavre de la petite fille.

Déclarée coupable par le jury, l'accusée est condamnée à vingt ans de travaux forcés.

Défenseur, M<sup>e</sup> Dhooche.

### FAITS DIVERS

On écrit d'Anvers en date du 14 mai :

Une terrible catastrophe vient de réduire en cendres la belle fabrique de rotins de M. Van Oye Van Duerne et fils, au Longchamps.

Cet établissement et un autre du même genre à Hambourg étaient les seuls connus en Europe. Celui de M. Van Oye a été détruit cette nuit en l'espace d'une heure et demie.

Les ouvriers et ouvrières, qui, au nombre de 500 environ, sont employés au service de cette exploitation, avaient quitté le travail hier soir vers huit heures. A dix heures, une ronde spéciale faite dans les divers bâtiments n'avait signalé aucun danger, et le concierge et le mécanicien avec leurs familles s'étaient livrés au repos; vers minuit encore, plusieurs personnes longeant l'allée du Longchamps (avenue Quentin-Metsys), ne s'étaient aperçus de rien d'inusité, lorsque tout à coup, du centre de l'établissement, grand local où se trouve une chaudière pour sécher les rotins, s'élança dans les airs une immense colonne de feu et de fumée, qui ne tarda pas à se projeter dans toutes les directions sur les hangars et magasins attenants, et embrasa bientôt le bâtiment principal donnant sur la rue Jacobs.

Toutes ces constructions légères contenant de grands dépôts de bois, flambaient d'une manière effroyable, et il était évident que tout sauvetage devenait impossible.

Une lugubre intense éclairait tous les environs, détachait en silhouettes sombres les massifs du parc, se reflétait dans l'eau des étangs, dorait de tons fauves les tours et les flèches de l'église Saint-Joseph, voisine du lieu du sinistre, et lançait de toutes parts des gerbes d'étincelles produisant pour les spectateurs massés sur le pont du parc ou éparpillés dans les avenues l'effet d'un gigantesque feu d'artifice.

La famille du concierge et les enfants avaient à peine eu le temps de s'échapper en emportant quelques objets de valeur, et la famille du mécanicien, encore moins bien partagée ne dut la vie qu'à une fuite précipitée. Quelques personnes dévouées étaient parvenues, en outre, dans les premiers moments, à sauver les livres du bureau, ainsi que deux chevaux se trouvant à l'écurie.

Le sauvetage n'alla pas plus loin. Explosion de la machine, écroulement des toits et de quelques murs en poissages, embrasement des bâtiments aux quatre points cardinaux, tout cela fut l'effet d'un instant.

L'établissement étant situé sur un terrain entièrement découvert, aucun détail du spectacle n'échappait à la vue.

La première préoccupation du corps des pompiers, accouru sur les lieux, fut de préserver la nouvelle fabrique d'amidon de M. Jean Servais, sise à côté de celle de M. Van Dye.

Les secours, d'ailleurs, ne manquèrent pas. La grande pompe à vapeur de M. Wood était arrivée en même temps que celles des pompiers. Bientôt on vit en pleine activité de plusieurs côtés à la fois, trois pompes à vapeur et cinq pompes à bras. Un détachement de pompiers assis sur le toit de la fabrique d'amidon, livraient à la flamme un combat incessant et parvint à l'arrêter complètement vers deux heures de la nuit.

Sur tous les autres points, les pompiers, aidés des pontonniers militaires accourus dès le signal de l'incendie, étaient de même parvenus à dominer tout développement ultérieur du feu. Le gendarmier et la police avaient, pour leur part, largement contribué à la bonne organisation du service.

A deux heures, il ne restait debout que les façades délabrées donnant sur la rue Jacobs, et les deux hautes cheminées menaçant à chaque instant de s'écrouler.

Aucun accident n'est à déplorer. Le feu, après avoir été complètement concentré, s'est éteint vers sept heures du matin. On a profité du voisinage du canal d'Herenthals, qui passe derrière la fabrique, pour y jeter des tas de rotins embrasés.

Tous les voisins de la rue Jacobs effrayés et asphyxiés par l'intensité de la fumée, ont dû fuir de leurs domiciles, emportant les objets les plus précieux.

Par suite de ce déplorable événement, 1,500 ouvriers restent sans ouvrage. Une consternation profonde règne parmi ces travailleurs.

L'industrie des rotins, créée par M. Van Dye, avait pris depuis un an un développement considérable.

La fabrique avait déjà une succursale en France; elle était assurée par diverses Compagnies d'assurances pour la somme d'environ 600,000 francs.

Les pertes ne sont pas connues.

On n'a point encore de données certaines sur l'auteur de l'assassinat du prince Louis d'Ardenberg. Les constatations médicales ont prouvé que la victime avait été étouffée; mais on ne croit pas que le crime ait été le fait d'un seul assassin. Les soupçons se sont portés sur un homme qui avait été domestique du prince. On l'a arrêté, mais il persiste à nier toute participation au crime. La police russe déploie toute son activité pour découvrir les coupables.

Les journaux belges annoncent que le corps du prince d'Ardenberg va être transporté directement en Belgique pour être déposé dans le caveau de l'illustre famille d'Ardenberg.

M. le docteur Tapdieu s'est transporté à la Morgue de Paris et y a procédé à l'autopsie du cadavre de la fille Louise X..., la victime de l'assassinat commis dans la nuit du 1<sup>er</sup> mai dans un hôtel de la rue du Mail. C'est bien, en effet, d'un assassinat qu'il s'agit. L'autopsie a démontré que la fille Louise X... avait été étranglée. Les recherches continuent; activement pour retrouver le meurtrier.

Monté sur un borne, près l'église Saint-Eustache, à Paris, un individu péroraient avec de grands gestes, avait excité hier soir, autour de lui, un rassemblement considérable qui interceptait la circulation.

L'heure est arrivée; s'écriait-il d'une voix retentissante on va faire la liquidation sociale. Apportez tous vos marchandises : Choux, carottes, navets, pommes de terre, lard, beurre, œufs, bœuf mouton et cheval. On va en faire la répartition entre les prolétaires. Nous sommes 80,000; les autres vont arriver tout à l'heure. Ainsi préparez-vous ! Le branlebas va commencer.

Des sergents de ville voulurent s'emparer de cet individu, mais il fit résistance et essaya d'amener la foule. L'un deux alors, voyant qu'il avait affaire à un fou eut la présence d'esprit d'entrer dans ses idées et lui dit qu'il était chargé de le conduire dans une assemblée où on l'attendait, pour qu'il exposât ses doctrines à la tribune.

Charmé de ces paroles, l'orateur suivit les agents, qui le menèrent au commissariat de police du quartier des Halles. Aux questions du magistrat sur son identité, il répondit :

Je me nomme la Raison; vous, vous êtes la Force; la Raison ne doit pas obéir à la Force. C'est pourquoi je garde mon chapeau.

Et il entama des citations du Contrat social.

Il résulte des constatations que cet individu est un honorable négociant de pro-

vince qui, venu à Paris pour ses affaires, s'est laissé entraîner dans les réunions démagogiques, où le langage violent qu'il entendait troublait ses facultés morales.

On l'a conduit à la préfecture, où l'état de son esprit sera soumis à un examen, et où il sera pris dans son intérêt telles mesures que de droit.

### ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

13 mai. — Jean-Baptiste Debarge, 74 ans, domestique, Grande-Rue; Jeanne Lacante, 18 jours, rue Philippe-le-Bon. — Victoire Sevrage, 64 ans, ménagère, hôpital. — Natalia Versteigchel, 28 ans, ménagère, rue de la Lys.

14 mai. — Clémence Van Acker, 18 ans, tisserande, rue de l'Hommelet. — Elisa Leclercq, 35 ans, sans profession, rue du Grand chemin. — Henri Libeer, 8 mois, au Trichon. — Auguste Schatteman, 4 ans, rue de Tourcoing. — Jules François, 7 mois, rue des Longues-Haies.

13 mai. — Philomène Vansintjan, rue des Longues-Haies. — Céline Gilté, au Ruchon. — Oscar Delecluse, rue des Longues-Haies. — Louis Derache, rue de Tourcoing. — Marie Deschildre, rue des Arts. — Jean Delegrange, rue des Posses.

14 mai. — Henri Leleux, rue Pellart. — Julie Dujardin, rue du Moulin-de-Roubaix. — Emile Desbarbieux, au Tilleul. — François Ysabaert, rue Duflot. — Clémence Segard, rue de Launoy. — Maria Delcroix, Petit-Bas. — Maria Choceaux, Tilleul. — Emergence Debourme, à la Basse-Masure. — Marie Dupire, rue du Collège. — Emile Herschuel, Trois-Points. — Anne Tétaert, Cal-de-Four.

### Variétés

#### LE DERNIER BAISER

La douleur vit et meurt de souvenirs.

Ils avaient eu des torts tous les deux, lequel? Ce grand tort de la gêne, le plus gros des ménages d'ouvriers.

Elle était trop jeune pour comprendre le dur devoir de la femme pauvre. A dix-seize ans... Elle pensait que la nichée d'oiseaux amoureux qui gazouillaient dans leurs deux cœurs chanteraient sans cesse; qu'il lui parlerait toujours de ses beaux yeux et de sa taille ronde; que les bois des environs retentiraient sans cesse de leurs rêves et de leurs murmures d'amour. Adorable illusion de printemps!

La logique implacable avait marché sans qu'elle s'en fût aperçue. La fleur s'était fanée et avait déjà donné le fruit qu'elle croyait toujours en être à la fleur; l'enfant était venu, mais elle était si jeune qu'à peine se voyait-elle mère!

Elle ne sentait pas encore la rude responsabilité et elle prenait, comme tant de jeunes femmes, son joli baby pour une poupée d'amoureux.

Certes elle faisait son devoir, mais elle ne faisait pas plus. C'était moins pour élever la petite que pour jouer avec elle qu'elle l'exerçait à la gymnastique des premiers ans; c'était moins pour la nourrir que pour jongler avec deux fraises que du bout de son sein elle lutinait sa bouche avide.

Ce qui est si charmant chez la jeune mère riche devenait défaut dans leur pauvre position.

Le sort du mari se ressentait de ces jeux; le souper n'était pas prêt quand il revenait harassé et affamé; ses vêtements restaient déchirés; la chambre n'était pas balayée; la petite avait deux ans déjà qu'elle n'avait pas encore songé à la mettre en garde pour retourner à l'atelier. Elle prétextait bien qu'elle avait pris de l'ouvrage à la maison, mais qu'elle peut faire une fleuriste avec un enfant à

jeunes gens, assis devant un plateau chargé de verres de liqueur et de tasses vides.

— Avez-vous vu, ce soir, Francis Hébrard? demanda d'une voix émue et brève le nouveau venu.

— Nous l'attendons, répondit un des jeunes gens. Et, tenez, le voici...

— Francis! s'écrièrent d'une même voix tous les habitués du café. Eh bien! quelles nouvelles?

Il sourit avec douceur et, tirant une enveloppe de sa poche, avec une imperceptible mouvement de résignation dédaigneuse :

— Je vous ai promis, messieurs, dit-il d'un ton le plus simple du monde, de vous faire part du résultat de ma démarche, et votre impatience me prouve votre amitié. Vrai, j'étais encore assez ingénu pour attendre une autre réponse... et une autre récompense.

Il se fit un profond silence.

— Mon cher ami, reprit Francis, lisant la lettre qu'il venait d'ouvrir, votre souvenir m'a ému jusqu'aux larmes. Je ne saurais assez vous dire combien je suis touché de l'hommage que vous rendez à l'éclat et à l'honorabilité de ma longue carrière, au moment où l'âge me contraint à la quitter. Je ne m'y suis proposé qu'un but; rester le vir banus du sage. Le dicendi peritus est venu par surcroît. Cette dernière gloire est celle que j'ai toujours le moins ambitionnée. Puisque vous vous destinez au barreau, imitez mon exemple. En vous accueillant

dans mon cabinet, ce n'est pas seulement la procédure et l'éloquence que j'ai prétendu vous enseigner; c'est surtout le respect de notre belle profession. Mes vœux vous y accompagneront.

« J'aurais voulu pouvoir aussi accéder au désir que vous m'exprimiez et vous recommander aux magistrats et surtout aux avoués qui veulent bien m'accorder quelque confiance. Mais vous savez aussi bien que moi combien la clientèle de l'avocat est chose personnelle et fugitive. Il n'en a pas la libre disposition, et, d'ailleurs, pour tout ce qui pourrait sur ce point dépendre de moi, je suis déjà lié par des engagements antérieurs.

» Agréez, mon cher Hébrard, avec mes remerciements pour tous les compliments flatteurs que vous adressez à mon passé, et avec les souhaits que je forme pour votre avenir. L'expression de mes regrets sincères et croyez moi toujours votre affectionné confrère et votre vieil ami à jamais dévoué.

Eusèbe GERVIER, ancien bâtonnier.

Un sourd et long grognement suivit cette lecture. Francis seul restait souriant et calme au milieu des exclamations, des apostrophes qui se croisaient de toutes parts.

— Voilà donc la réponse de six années de dévouement et de service gratuits! s'écria Paul Chazal, jeune peintre de l'avenir, dans les paysages de qui

le jury de peinture s'obstinait à ne voir que des plats d'opimards.

— Te ressembler! Jamais, antique faux bonhomme! ajouta Léon Berty, poète également de l'avenir, qui ne pardonnait pas à Auguste Lireux, le directeur de l'Odéon, d'avoir tout récemment préféré à son rutilant Duguesclin la bourgeois Lucrèce de Ponsard.

— C'est la guerre systématique aux jeunes! continua un petit homme dont le nez, les favoris roux et le nom significatif — Elysée Castelnaudary — trahissaient l'origine et qui représentait au café Cujas les finances et les affaires, comme Paul Chazal et Léon Berty y représentaient la peinture et la poésie.

Pendant cette scène, Francis paraissait embarrassé de ces marques bruyantes d'équivoque sympathie. S'approchant tout à coup de celui qui l'avait demandé en entrant et qui, solitaire et silencieux, était allé se réfugier dans un angle obscur de la salle :

— Eh bien! que fais-tu là? lui dit-il à voix basse. Que se passe-t-il? A toi aussi, Fernand, serait-il arrivé malheur aujourd'hui?

— Tout est fini... J'étais venu pour annoncer le dénouement de la comédie. Fernand se tut un moment; puis, avec un rire contraint :

— Au théâtre, reprit-il, la pièce finit toujours par le mariage des Arthur de ma sorte et des Lécadie de son espèce; dans le monde, c'est une autre

affaire. Geronte épouse et Clitandre est berné.

Francis, un doigt sur les lèvres, l'invita doucement au silence.

— Sortons, lui dit-il; tu me racontes tout. Il me tarde de me trouver avec toi loin d'ici.

Et, le prenant par le bras, il l'entraîna hors du café. Un quart d'heure après, bras dessus, bras dessous, ils cheminaient sur le quai, causant avec animation. La soirée était humide et froide, le pavé glissant, la nuit sombre. En passant devant la rue Dauphine, où il demeurait, Fernand engagea son compagnon de promenade à monter dans sa petite chambre, et bientôt, installés devant un bon feu, leur conversation reprenait de plus belle.

Fernand Ulmer était le fils d'un riche négociant de Paris, que la faillite d'un correspondant avait ruiné. Il avait perdu son père, le jour même où il obtenait au concours général le prix d'honneur de philosophie.

De ses relations d'écolier avec ses camarades du collège Henri IV, qui appartenaient pour la plupart, en 1840, à l'aristocratie du moment groupée autour des fils de roi Louis-Philippe, il avait gardé ce goût du luxe et des plaisirs qui n'infestait encore que la bourgeoisie officielle et qui a fini par gangrener la société tout entière.

Ses succès de collège avaient en même temps éveillé en lui cette ambition impatiente que trois ou quatre révolutions et le déclassement social, qui en a été la conséquence, ont si prodigieusement développée dans les générations nouvelles par l'exemple de tant de fortunes imprévues et de tant de grandeurs imméritées.

Francis Hébrard était né, lui, dans nos pauvres montagnes du Midi, au fond d'un département que nous appellerons, si vous le voulez bien, le département des Hautes-Cévennes.

Après de brillantes études au collège de Nîmes, il était venu faire son droit à Paris. Pendant trois ans, la maigre pension de dix-huit cents francs que lui servait son père, modeste éleveur de vers à soie dans le canton de Valleraugue, avait suffi à ses besoins.

Les cours de Duranton et de Ducauroy n'avaient pas d'étudiant plus assidu ni plus attentif. Il s'était fait enfin recevoir avocat et inscrire au tableau comme stagiaire, en attendant le moment de passer les examens du doctorat.

Un beau jour, ses amis le virent revenir marié d'un voyage à Aulas, chef-lieu de l'arrondissement où vivait sa famille et où il était allé passer ses vacances.

Il avait épousé là-bas une de ses cousines, bonne et simple fille qui n'avait jamais rêvé pour sa vie des horizons plus étendus que ceux de ses montagnes, et qu'il aimait depuis l'enfance. A vingt-